



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 septembre 2018, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 31 mai 2018
3. Nomination d'un membre à la Commission du port et des rives, en remplacement de Mme Agnès Decnaeck, démissionnaire
4. Nomination d'un membre au Conseil Intercommunal de CESCOLE, en remplacement de Mme Agnès Decnaeck, démissionnaire
5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour l'analyse du patrimoine administratif communal et la planification des investissements
6. Rapport relatif à l'adhésion de la Commune de Milvignes au Syndicat intercommunal de la Sécurité Civile du Littoral Neuchâtelois SSCL
7. Réponse à la motion « Pour une prise en considération du développement durable dans la Commune de Milvignes »
8. Rapport de politique générale du Conseil communal
9. Interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

Le président, **M. Philippe Egli (La Grappe)**, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée. Il informe n'avoir reçu aucun courrier.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers généraux :

Bauer Mathias, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Chabaane Rafat, Decnaeck Agnès, Donner Philippe, DuPasquier Philippe, Dubois Pierre-Alain, Egli Philippe, Ehrbar Isabel, Erard Pierre-Jean, Grimm Claude, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne, Gygi Robert, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Navarro Mario, Nicaty Greg, Picci Dagmar, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Roy Julie, Scheurer Hugues, Schwarzer Hirsig Elsbeth, Seiler Alexandre, Sigg Daniel, Steiner Christian, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André

7 conseillers généraux sont excusés. Il s'agit de MM. Bärffuss Philippe, Bena Daniel, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Godet Louis, Rossier Claude et Steiner Olivier.

1 conseiller général est absent. Il s'agit de M. Pult Stefano.

Unanimité : **32** ; Majorité absolue : **17** ; Majorité des deux tiers : **22**

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. Yanick Bussy, président ; Mme Marlène Lanthemann, vice-présidente ; Mme Josette Schaer, secrétaire ; Mme Edith Aubron Marullaz, secrétaire adjointe ; M. Grégory Jaquet, membre.

2. Procès-verbal de la séance du 31 mai 2018

Le président, **M. Philippe Egli**, signale qu'une correction a déjà été demandée par M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) et effectuée : page 28, concernant le point 15, le résultat du vote est de **21 voix en faveur du classement**, non pas 29.

Le procès-verbal n'appelant aucun commentaire, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission du port et des rives, en remplacement de Mme Agnès Decnaeck, démissionnaire

M. Sylvain Ischer (La Grappe) propose M. Pierre-Alain Dubois, dont la nomination est acceptée tacitement par acclamations.

4. Nomination d'un membre au Conseil Intercommunal de CESCOLE, en remplacement de Mme Agnès Decnaeck, démissionnaire

M. Sylvain Ischer (La Grappe) propose M. Bertrand Cottier, dont la nomination est acceptée tacitement par acclamations.

5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour l'analyse du patrimoine administratif communal et la planification des investissements

Mme Josette Schaer (Conseil communal) souhaite communiquer une petite modification par rapport à certaines réponses apportées dans les commissions qui ont été consultées, soit la Commission technique et la Commission financière. Elles souhaitent savoir si la Commune allait acquérir le logiciel pour le suivi de l'étude du patrimoine financier qui a été réalisée. Mme Schaer avait répondu négativement en fonction du choix

fait il y a plus d'une année. Depuis lors, la Commune a reçu une offre très intéressante d'EPIQR, pour une licence pour un poste à CHF 5'800.- et une maintenance annuelle d'environ CHF1'000.-, avec la première année gratuite. Le Conseil communal étant d'avis que cet outil est extrêmement utile, surtout si le crédit proposé aujourd'hui est accepté, ce sera porté au budget de fonctionnement. Finalement, avec cette nouvelle donne, la Commune disposera d'un outil performant à un coût bien moindre que ce qui était inscrit.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Réunie le 21 août dernier, sous la présidence de M. Daniel Sigg, la Commission a examiné, en seconde lecture, le rapport du Conseil communal et observe que :

- L'analyse des bâtiments appartenant au patrimoine administratif communal, effectuée par la société EPIQR, s'avère presque exhaustive ;
- Petite remarque impertinente : l'étude du bâtiment situé rue des Vernes 1b, à Colombier, donnée en exemple, semble n'avoir rien coûté puisqu'elle ne figure pas dans le tableau récapitulatif du rapport ;
- La définition des priorités, la planification des investissements et la réalisation des travaux restent à concrétiser.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit.

Mme Josette Schaer (Conseil communal) précise que les Vernes 1b font partie du patrimoine financier et que l'étude a été effectuée. Cela figure dans le tableau inclus dans la première demande de crédit concernant le patrimoine financier.

M. François Burgat (Commission financière). Sur la base des explications reçues du Conseil communal, la Commission financière estime que l'analyse du patrimoine administratif découlera sur un bon outil de gouvernance, qui permettra de planifier la stratégie d'entretien des bâtiments. La Commission financière a demandé au Conseil communal de se renseigner au sujet du coût de mise à jour du logiciel (ce point a été réglé dans l'intervalle). Il est également relevé que les aspects liés à la sécurité des bâtiments et des personnes ne font pas partie de l'analyse. La Commission préavise favorablement le rapport à l'exception d'une opposition.

M. Robert Gygi (La Grappe). La Grappe a étudié le rapport relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour l'analyse du patrimoine administratif communal et la planification des investissements. La somme allouée pour une semblable analyse du patrimoine financier fut une réussite pour la planification et c'est la réplique pour le patrimoine administratif qui est requise cette fois-ci. C'est donc c'est à l'unanimité que La Grappe accepte ce crédit.

M. André Wuerth (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral a longtemps débattu pour arriver à la conclusion qu'il faut accepter ce rapport à l'unanimité.

M. Rafat Chabaane (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts tient à remercier le Conseil communal pour la proposition et le travail effectué et vote favorablement pour l'octroi de ce crédit.

Cependant, il est indispensable de souligner que l'inventaire effectué représente la première action d'un processus qui reste à clarifier et à aboutir. Ce processus doit être en adéquation avec le calendrier budgétaire de la Commune. Il doit également permettre une planification générale des investissements sur les 10 à 15 prochaines années avec un

focus détaillé sur les 2 à 3 prochaines années. L'exhaustivité du plan d'action et la rigueur de son suivi seront nécessaires pour réussir cet exercice.

Il est également question d'un outil de suivi dynamique permettant aux équipes techniques d'effectuer un arbitrage cohérent et fidèle aux priorités identifiées. Cet outil sera indispensable pour piloter les paramètres financiers nécessaires à l'établissement de stratégie par objet, aux respects des budgets et à une communication fiable.

Pour conclure, nous réitérons nos remerciements et espérons que nos remarques sur la nécessité de l'outil dynamique et sur la clarté du processus seront pleinement considérées dans le cadre de ce projet fort intéressant avec un impact à long terme.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport relatif à l'adhésion de la Commune de Milvignes au Syndicat intercommunal de la Sécurité Civile du Littoral Neuchâtelois SSCL

M. Stéphane Bondallaz (PLR/Vert'libéral). Pour notre groupe politique, l'adhésion au Syndicat intercommunal de la Sécurité Civile constitue certainement la meilleure des solutions envisageables, compte tenu de l'obligation imposée par le Canton de réorganiser la protection civile en 4 régions et des structures existantes en matière de défense incendie.

Notre groupe s'est toutefois penché sur les questions financières, dans la mesure où la délégation d'une tâche à un syndicat ne va pas sans une certaine perte de contrôle sur les coûts potentiellement élevés qui pourraient être mis à la charge de notre Commune dans ce domaine particulier.

Le groupe s'est toutefois vu rassuré par la conscience des coûts dont fait preuve le principal prestataire et contributeur à savoir la Commune de Neuchâtel, par les mécanismes de « price cap » ou plafonnement des prix prévu dans le mandat de prestations, et par la création au sein du syndicat d'une Commission financière qui devrait avoir la haute main sur ces questions.

Dans ces conditions, le groupe PLR/Vert'libéral accepte à l'unanimité le projet de règlement soumis.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal à l'appui de l'adhésion au nouveau Syndicat intercommunal de la Sécurité Civile du Littoral neuchâtelois. Dans une première étape, le Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois a été créé, non sans peine, il faut le dire. On propose maintenant une étape supplémentaire, soit d'intégrer ce dernier avec la protection civile dans un nouveau syndicat élargi.

Cette tendance nouvelle à la constitution d'entité intercommunale plus grande ne peut être évitée. Etant les premiers à nous prononcer, nous ouvrons la voie aux autres communes du Littoral.

Nous notons au passage qu'une bonne partie des coûts de ce nouveau syndicat seront à la charge de la Ville de Neuchâtel. Dès lors, le groupe PS/Les Verts entre en matière sur ce rapport et accepte l'arrêté proposé au sujet de l'adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Comme cela a été relevé, ce regroupement est une obligation cantonale. Toutes les parties prenantes soutiennent à l'unanimité le syndicat

proposé et son règlement. Notre choix se limite donc ce soir à accepter la solution proposée ou à tout faire recommencer, ce qui impliquerait beaucoup de travail.

Au regard des informations qui ont été fournies, cette solution de syndicat, le nombre de voix de chaque commune et la répartition des coûts nous paraissent raisonnables. Il n'y a donc pas lieu de tout faire recommencer et La Grappe accepte l'arrêté. Toutefois, au vu de l'expérience du regroupement de la police, puis des pompiers, nous avons quelques doutes quant à l'évolution des coûts pour notre Commune, à moyen terme, voire à court terme. Nous espérons que l'avenir nous contredira.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

7. Réponse à la motion « Pour une prise en considération du développement durable dans la Commune de Milvignes »

Le président, **M. Philippe Egli**, rappelle que ce point figurait déjà à l'ordre du jour de la précédente séance du Conseil général. Une communication du Bureau du Conseil général explique pour quelle raison ce dernier a demandé au Conseil communal de porter à nouveau ce point à l'ordre du jour. Le président laisse la parole aux membres qui auraient encore des questions sur la manière dont cela a été présenté ou sur la façon de procéder.

Il propose ensuite de procéder en deux étapes, précisant que, compte tenu que l'Autorité qui a pris la décision est le Conseil général, seul celui-ci peut annuler son vote.

Aussi, le président propose-t-il de demander dans un premier temps si le Conseil général accepte l'annulation du vote du 31 mai 2018, puis, en cas d'accord, de reprendre la procédure telle qu'elle aurait dû être suivie lors de la séance du 31 mai.

En l'absence de questions sur ce point, le président ouvre le débat sur l'annulation du vote. Cela ne suscite aucune intervention et le Conseil général accepte, par 29 oui, 2 non et 1 abstention, d'annuler le vote du 31 mai 2018.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal ne reviendra que brièvement sur des propos qu'il a déjà eu l'occasion de tenir lors de la précédente séance de votre Autorité et portant sur la motion intitulée « Pour une prise en considération du développement durable dans la Commune de Milvignes ».

Le rapport qui vous a été adressé tente, avec plus ou moins de succès, de circonscrire des notions aussi souvent utilisées oralement que vastes dans les domaines qu'elles recouvrent ; autant de personnes présentes dans cette salle, comme autant de définitions pouvant expliquer les termes de mobilité, développement durable, environnement et déchets.

Fort de ces éléments, le Conseil communal a proposé une solution permettant d'allier à la fois le souhait manifesté par votre Autorité, à savoir l'intégration de ces domaines dans les commissions existantes, et en même temps le maintien du fonctionnement des organes communaux. Ainsi, le Conseil communal a opté pour la voie la plus efficace, à savoir attribuer à deux commissions les domaines cités et de leur confier la tâche de la surveillance de ces domaines.

Le Conseil communal tient à rappeler que les commissions consultatives sont considérées des Autorités communales à part entière, aux termes de l'art. 29 du règlement général de Commune. De ce fait, elles ne sont aucunement inféodées à une autre autorité et sont libres de fonctionner comme elles l'entendent dans les limites des éléments fixés au Chapitre 5 du règlement général de Commune.

Partant, le Conseil communal invite à classer la motion intitulée « pour une prise en considération du développement durable dans la Commune de Milvignes ».

M. Daniel Sigg (PS/ Les Verts). Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la motion « Pour une prise en considération du développement durable dans la Commune de Milvignes ». Nous devons cependant avouer notre grande déception à la lecture de ce dernier. Le rapport définit en long et en large les termes de mobilité, de déchets, d'environnement et de développement durable et n'aboutit à rien de concret. Nous avons un peu le sentiment que le Conseil communal a eu besoin de s'approprier les termes qu'il ne maîtrise pas ou, pire, qu'il a noirci les pages de concepts afin de se donner l'illusion de répondre à la motion.

Au chapitre de mise en œuvre, on espère que le Conseil communal propose quelque chose de concret, or il n'en est rien. La motion, telle qu'elle a été acceptée par le Conseil général, demandait que les commissions puissent proposer des actions concrètes, je cite « *sur la thématique du développement durable* ».

La seule modification effectuée a été de rajouter le terme « Mobilité » au nom de la Commission d'urbanisme, devenue ainsi « Commission d'urbanisme, des bâtiments et de la mobilité », avec le nouveau règlement général de commune. Par contre, aucun rôle lié à la mobilité ne lui a été attribué. Pour ce qui est de la Commission technique, devenue « Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement », avec le nouveau règlement de commune, le Conseil communal rappelle uniquement que le terme environnement a déjà été rajouté.

Par ailleurs, rappelons qu'il a fallu amender le règlement général de commune pour lui octroyer un rôle lié à l'environnement. Quant aux thématiques des déchets et du développement durable, elles ne sont tout simplement pas traitées dans ce rapport. Pour toutes ces raisons, le groupe PS/Les Verts n'acceptera pas ce rapport qui n'apporte aucune réponse à la motion. Il refusera son classement afin qu'un nouveau rapport plus conforme à la motion soit proposé au Conseil général. Nous invitons, bien sûr, les autres groupes à en faire autant.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). La Grappe a toujours été sensible aux thèmes écologiques, aux mobilités douces et aux zones vertes utilisées par notre population pour ces instants permettant de se ressourcer au sein de notre belle nature. Toutes les commissions devraient être sensibles à cet état de fait et avoir l'esprit tourné vers une sensibilisation en écologie.

C'est très vrai pour la Commission de l'urbanisme, par exemple, qui a intégré depuis plus d'une année un encart écologique à son rapport de séance. C'est probablement aussi le cas de notre Commission des travaux publics, au vu des membres qui la composent, notamment son président. Bon nombre de commissions, voire toutes, prennent certainement grand soin de ces questions, si ce n'est sur le plan formel, au moins sur le plan de l'esprit qui régit toutes leurs séances.

Une motion demande une réponse sur les textes régissant les activités de la Commune. Dès lors, comment répondre à une motion qui veut régler ce point ?

L'esprit que doivent avoir les membres des commissions se forge sur des convictions personnelles qui se travaillent avec des suggestions, des sensibilisations de ses membres

sur ces questions et non pas par des textes de loi figés dans les règlements de commune. Alors comment faire ?

La Grappe a déjà, lors du dépôt de cette motion, mentionné que toutes les commissions, à des niveaux bien sûr différents, doivent être dans l'état d'esprit de réflexion sur les conséquences environnementales de leurs propres sujets traités. C'est pourquoi nous avons proposé l'amendement suivant : remplacer la phrase « *Nous demandons donc au Conseil communal d'envisager la création d'une commission ad hoc* » par « *Nous demandons donc au Conseil communal d'envisager l'intégration des domaines précités dans les commissions permanentes existantes* ».

Mais formellement, comment faire ? Les seuls points nécessitant une réponse formelle de nos Autorités et de savoir quelle commission devrait répondre sur une question spécifique qui touche l'un ou l'autre de ces points écologiques sont les suivants :

- l'environnement
- le développement durable
- la gestion des déchets
- la mobilité

La Commission d'urbanisme, des bâtiments et de la mobilité s'occupera des sujets liés spécifiquement à la mobilité, en plus des tâches qu'elle a normalement. La Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement s'occupe déjà des autres, mais maintenant, c'est officiel.

Nous savons tous que l'excès de lois tue l'esprit. Pour ne pas faire plus de dégâts à cet indispensable esprit écologique qui doit régir nos débats dans les commissions, la Grappe propose de classer cette motion en l'état, et relayera le devoir qu'a tout citoyen de préserver un avenir radieux aux enfants de Milvignes.

M. Mathias Bauer (PLR/Vert'libéral). En ce qui concerne le fond de cette motion, le groupe PLR/Vert'libéral suivra intégralement l'avis du Conseil communal, à savoir que le développement durable est l'affaire de tout un chacun, de toutes les commissions et de tous les membres de ces commissions.

Concernant la forme, bien que le groupe ne soit pas opposé à revoter aujourd'hui, il regrette aujourd'hui le mauvais procès d'attention qui a été fait à notre ancien Président et à son parti et rappelle aussi le contexte dans lequel le vote a eu lieu : il était près de 23h00 et cela arrangeait tout le monde que ça se passe de cette manière-là.

Puis, le groupe regrette également :

- que le premier concerné, soit notre ancien Président, n'ait été informé de la situation qu'au moment où il a reçu les documents concernant cette séance d'aujourd'hui ;
- que les motionnaires n'aient pas déposé le jour même une motion d'ordre qui aurait permis au bureau de réfléchir à la question ;
- que, à la place de revoter aujourd'hui sur le classement de la motion, il n'y ait pas une proposition concrète, puisque c'est ce qui est appelé des motionnaires, par exemple une proposition de modification du règlement général de commune, ce qui est possible ;
- l'incertitude que crée un nouveau vote, la population risquant d'avoir de la peine à comprendre qu'un vote ait lieu sur le même objet à deux séances d'intervalle.

On peut aussi se poser la question de la validité du vote de ce soir.

Le classement de la motion est mis au vote et accepté par 19 oui, 11 non et 2 abstentions.

8. Rapport de politique générale du Conseil communal

Le président, **M. Philippe Egli**, informe qu'il s'agit d'un rapport d'information qui ne sera pas suivi d'un vote, mais les Conseillers généraux pourront exprimer leur avis sur ce rapport.

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Sortir du court terme, envisager le moyen terme, voire le long terme. Envisager un chemin, un projet commun, les développements, et un avenir pour la collectivité, la communauté de nos trois villages. Ce sont les intentions qui ont conduit le Conseil communal à établir le rapport de politique générale proposé.

Pourquoi pas un programme de législature ? Parce qu'au moment des élections, au printemps 2016, 40% du collège a été renouvelé. C'était le début de la 2^e législature de la Commune, qui avait 4 ans de vie, et le chantier de la constitution des services et la prise de conscience du Conseil nous ont conduits à préférer la sérénité à la précipitation. En élaborant ce rapport, le Conseil communal a donc pris son temps ; pour associer la gestion habituelle d'une collectivité nombreuse de trois villages et la gestion de situations de crises et de l'administration au quotidien, à l'élaboration d'un programme politique qui aille au-delà de quelques phrases ronflantes de début de législature, voire creuses, ou de quelques concepts sans actions concrètes.

Le Conseil communal soumet un rapport d'information auquel il n'est pas proposé de voter, car il s'agit bien du programme politique de l'Exécutif. S'il était voté, voire amendé, il deviendrait celui du législatif et lui ferait donc perdre sa substance initiale. Il s'agit donc du rapport d'un Collège exécutif qui rend des comptes, qui veut être transparent et qui expose sa politique devant votre Autorité.

Ce rapport est un état des lieux de la Commune de Milvignes vu par son Exécutif, et une présentation des axes politiques prioritaires développés par le Conseil communal durant cette seconde législature. Son élaboration, à laquelle le Conseil communal a consacré du temps et de nombreuses conversations durant la première partie de cette législature, s'est principalement déroulée durant l'année 2017 et le tout début de l'année 2018.

Le Conseil communal veut que ce rapport de politique générale serve de jalon pour les années à venir, l'indicateur d'une intention politique cinq ans après la naissance de la Commune de Milvignes. Une intention qui a suivi sa naissance, pour faire l'analogie avec la dépression post-partum, avec ensuite le baby-blues, les premiers mots, l'euphorie des premiers pas, les chutes, les pleurs, les cris et tous les apprentissages. Aujourd'hui, cette commune quitte peut-être sa première enfance avec un rapport qui peut servir de jalon.

Avant de laisser la place à la conversation, il faut préciser que chaque conseillère générale et chaque conseiller général auront des raisons de considérer que ses priorités, ou celles de son groupe, ne sont pas suffisamment en évidence dans ce texte. Chaque groupe politique ou militant aura raison de penser de la même manière que les priorités qui figurent dans ce programme ne sont pas les siennes. Or, la nature même d'un programme politique rédigé par un Exécutif, et non pas par un parti politique ou un groupe d'intérêt, est d'être le fruit d'une négociation, d'un dialogue et d'un consensus. Une négociation parfois tendue et des dialogues parfois vifs qui débouchent sur des consensus solides

dans l'intérêt des citoyens. Ainsi, le Conseil communal espère de tout cœur que votre assemblée réservera à ce travail un accueil favorable et pourra s'associer dans un sens général, au sens de ce rapport.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Ce rapport permet au Conseil communal d'informer les Autorités et les citoyens de la direction des décisions prises aujourd'hui et sur des projets à venir. Il indique la vision que le Conseil communal souhaite adopter sur ces principes généraux et publie ses motivations à la communauté dans une transparence totale. La Grappe apprécie cette initiative. Un programme politique clair et précis et qui reprend les grands thèmes de notre groupement politique, ce qui nous réjouit.

Concernant ces thèmes prioritaires, il s'agit de la mise en avant des points suivants :

1. La vie associative, en soutenant les sociétés locales, veiller au maintien et à l'amélioration des places de jeux.
2. Mobilité et sécurité locale, en développant la mobilité douce ; gérer le trafic automobile dans les localités, améliorer la séparation des chaussées entre les modes de transports et surtout améliorer la protection des cheminements scolaires.
3. L'appartenance villageoise, aussi, qui nous tient énormément à cœur, et la convivialité, en appuyant sur le contexte de « vivre ensemble », en privilégiant nos commerces locaux, nos associations et en créant des lieux de rencontres dans nos villages.

Le Conseil communal répond par son catalogue d'axes stratégiques suivants :

1. Poursuivre la création d'une administration communale efficiente, en réformant l'administration, afin d'être en mesure de fournir à la population des prestations appropriées et évolutives.
2. Développer la cohésion sociale, le vivre-ensemble, les activités communautaires, en protégeant la qualité de vie et en promouvant les actions permettant les rencontres et les événements en commun dans les villages ; notamment en sécurisant les déplacements piétons vers les écoles et en développant les infrastructures permettant la mobilité douce.
3. Maîtriser l'occupation du territoire, en protégeant les espaces verts, en maîtrisant le développement du bâti public et privé et en densifiant les centres ; notamment en mettant en valeur les lieux de vie communs.
4. Favoriser la mixité entre les domaines économiques et résidentiels, en favorisant une croissance économique durable profitable à la communauté des habitants de Milvignes, notamment en élaborant une politique d'achats locaux.
5. Maîtriser les finances publiques, en protégeant l'effort public, en maîtrisant la charge fiscale et en élaborant une politique d'investissements priorisée.
6. Développer des centres villageois attractifs et animés, en prenant en compte les spécificités de chaque village, en permettant aux trois villages constituant la Commune de Milvignes de développer leur identité et leur attractivité pour leurs habitants ; notamment en développant les identités spécifiques des villages et en mettant en valeur leur patrimoine, leurs activités culturelles et sportives.

7. Envisager le rapprochement avec des communes voisines en permettant l'évolution de la région du Littoral-Ouest vers un regroupement des communes aux intérêts et enjeux communs.

La Grappe veut s'affirmer dans le rôle qu'elle a toujours eu jusqu'à ce jour, en défendant ses valeurs maintenant partagées par le Conseil Communal. Elle s'assurera à l'avenir de la cohérence entre les intentions décrites par cette vision politique et les actes concrets que la Commune devra mettre en place dans l'avenir.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Le parti PS/Les Verts a examiné avec attention et intérêt le « Rapport de politique générale ». Quelle bonne surprise ! Nous saluons, d'emblée, cette innovation majeure, nous qui avons, dès la création de la Commune de Milvignes, souhaité que l'Exécutif établisse un programme de législature. Au fil du temps, nous avons bien été forcés d'admettre que, en dépit de quelques vagues promesses, la répartition des forces rendait la mission pratiquement impossible. Aussi, apprécions-nous, à sa juste valeur, le travail qui a été accompli. Bravo, nous vous en félicitons.

Nous pouvons souscrire à une partie des « éléments stratégiques principaux », en espérant que vous aurez vraiment à cœur de les concrétiser réellement. Sans vouloir nous livrer à l'exégèse du rapport, disons que nous y relevons de nombreux points positifs, mais aussi, hélas, de timides allusions et des manquements importants.

Vous désirez développer la cohésion sociale, le vivre-ensemble, les activités communautaires ? C'est bien, mais, en quoi consiste votre politique sociale envers les familles, les plus démunis, les enfants, les jeunes adultes, les aînés ? Qu'allez-vous faire dans le domaine de l'égalité salariale et de la prévention et de la santé ? Vous souhaitez maîtriser l'occupation du territoire ? Cela signifie-t-il que vous vous engagez désormais à protéger concrètement l'environnement, à promouvoir le développement durable, en toutes circonstances ? Cela nous réjouirait beaucoup et augurerait d'un avenir plus sûr pour nos descendants. Vous voulez maîtriser les finances publiques ? Quelle autorité n'a pas cette intention ? Est-ce que, pour autant, la Commune doit pratiquer une politique d'austérité, se targuer d'avoir l'administration la moins nombreuse, donc la moins coûteuse, des entités de plus de 9000 habitants, avec tous les risques que cela comporte pour la santé du personnel ? Remettre à plus tard des travaux dont l'urgence grandit ? Vous envisagez – le verbe choisi s'avère pour le moins évasif – un rapprochement avec des communes voisines. Alors, nous en sommes seulement là ! La Grande Béroche existe, Peseux va revoter. Alors ?

Finalement, une question primordiale nous taraude : dans cet énoncé de vos bonnes intentions, où sont vos priorités essentielles ?

M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert'libéral). Le groupe PLR/Vert'libéral a pris connaissance du rapport de politique générale du Conseil communal avec grand intérêt. Il salue cette démarche et adhère d'une façon générale aux priorités identifiées. Lors de la séance du groupe, les discussions ont tout de suite commencé en lien avec certaines des priorités recensées. C'était bien la preuve de l'utilité de ce rapport de politique générale, de voir les actions déjà réalisées et les mesures à venir. Les sept axes stratégiques principaux nous paraissent pertinents et le groupe ne souhaite pas les commenter plus avant ce soir. Nous aimerions toutefois attirer l'attention du Conseil communal sur les points de détail suivants :

- L'usage de la plateforme ECHO par certaines commissions est encore perfectible.

- La mise en place d'un système de contrôle interne est aujourd'hui un élément clé de la gestion d'une structure, entreprise ou commune, et pas seulement sur le plan financier.
- Dans le chapitre 2, « Développer la cohésion sociale, le vivre ensemble, les activités communautaires », il est louable de vouloir – je cite – « protéger les associations, clubs, ainsi que les commerces et établissements publics ». Le groupe s'inscrit en faux contre cette formulation interventionniste, de l'action de la main publique. Nous lui préférons un souci de développer, de garantir et, au mieux, de maintenir des conditions générales favorables aux activités de des associations, clubs, commerces et établissements publics. Les actions réalisées vont tout à fait dans ce sens (développement des contacts, promotion, soutien dans la recherche de locaux, de repreneurs, etc.). Il en est de même pour les mesures indiquées au chapitre 4 « Favoriser la mixité entre les domaines économiques et résidentiels » et au chapitre 6 « Développer des centres villageois attractifs et animés en prenant en compte les spécificités de chaque village ». La Commune peut, et doit, en effet, intervenir pour maintenir des conditions favorables aux activités économiques au sens large, mais elle ne doit en aucun cas se mêler de la situation ou des finances des différents acteurs économiques.

Ce rapport de politique générale permet à chacun de se projeter dans l'avenir de Milvignes sur la base d'un contexte politique, d'une situation cantonale et communale. Milvignes a maintenant une véritable colonne vertébrale stratégique et le groupe PLR/Vert/libéral remercie le Conseil communal de sa réflexion et de la transparence du processus.

9. Interpellations et questions

Le président, **M. Philippe Egli**, informe que 6 interpellations et 3 questions ont été déposées avant la séance.

Interpellation de M. François Gubler (PS/Les Verts)

« J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir au moins à deux reprises au sujet de ce site archéologique, objet de diverses fouilles depuis de nombreuses années. Il m'apparaissait qu'un panneau rappelant ces découvertes était utile, tant pour la population locale que pour les touristes, et les inciterait éventuellement à se rendre au Musée d'archéologie à Hauterive où ces objets ont retrouvé une nouvelle vie. J'aurais suggéré au Conseil communal de prendre langue avec le Musée d'Archéologie et la Coop afin de faire un geste commun pour cet affichage. Or, j'ai appris récemment que des plans avaient été déposés pour de la publicité et quel n'a pas été mon étonnement. Que compte faire le Conseil communal ? Je veux rajouter simplement que c'est probablement le dernier moment pour faire quelque chose, si l'on ne fait rien et que la publicité fleurie, on n'y arrivera plus. »

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Concernant le panneau qui a fait l'objet des interpellations de M. Gubler au sujet du site archéologique, la réponse avait été donnée par M. Bussy. Le dossier n'a pas avancé et il appartient quand même au Canton d'intervenir.

Concernant les panneaux publicitaires, il ne s'agit pas de nouveaux panneaux. En 2014, le Service des Ponts et Chaussées a accordé la pose de panneaux publicitaires à la station Coop Pronto. Il s'est avéré par la suite que deux panneaux supplémentaires au nombre de panneaux autorisés ont été posés. Ceux-ci sont donc présents depuis 2014,

mais le SPCH sollicite maintenant la Commune pour exiger une mise en conformité, raison pour laquelle une demande de pose est actuellement en cours.

Il faut relever que la Commune essaie quand même de limiter au maximum les constructions sur ce site, puisqu'il est quand même reconnu d'intérêt archéologique. Pour exemple, il y a deux ans, appuyé par la Commission d'urbanisme, le Conseil communal a catégoriquement refusé l'intégration d'un Bancomat sur le site de cette station. Ceci pas exclusivement pour des raisons de préservation, mais cet endroit étant déjà un nœud au niveau du trafic, laisser encore des gens faire la queue pour retirer de l'argent créerait un gros problème de sécurité.

L'interpellateur se déclare moyennement satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe)

« Comme plusieurs d'entre vous, j'ai appris avec surprise que notre garde-port, Monsieur Boris Graber, avait postulé comme garde-port à St-Blaise. Plusieurs de nos concitoyens se sont approchés de moi pour manifester leur regret par rapport à cette situation. Tous les témoignages recueillis sont unanimes, Boris est extrêmement apprécié des navigateurs. Il est disponible, rendant service indistinctement et spontanément aux propriétaires des gros comme des petits bateaux, à voiles et à moteurs. Il n'est pas avare de conseils pour l'entretien des bateaux grâce à son expérience en construction navale. Son professionnalisme et son intégrité sont salués. À preuve, la pétition remise au Conseil communal qui a récolté plus de 150 signatures en 2 soirs alors que les initiateurs imaginaient en obtenir qu'une vingtaine. Les locataires de places au port, s'ils sont pour beaucoup d'entre eux des concitoyens de Milvignes qui votent et paient des impôts, sont surtout tous nos clients et ils s'inquiètent des conséquences probablement négatives du remplacement de Boris par une autre personne. Il faut également relever ce que Boris apporte à la Commune. Grâce à lui, notre port répond aux normes légales. En effet, il propose les améliorations nécessaires et ensuite s'investit pour maintenir ces installations en état. Son remplacement par une personne moins expérimentée et/ou moins motivée demanderait probablement à une autre personne de consacrer plus de temps au port, au détriment de ses autres activités. Par conséquent, au vu de l'inquiétude de nos concitoyens navigateurs et de ce que Boris apporte à la Commune je souhaite que le Conseil communal entreprenne ce qui est possible pour que notre garde-port revienne sur sa décision de quitter Auvernier avant que St-Blaise n'accepte sa candidature. »

M. Grégory Jaquet (Conseil communal) remercie le Conseil général pour cette interpellation. Ce qu'il demande est parfaitement en phase avec la politique des ressources humaines que mène le Conseil communal en matière de gestion des carrières, gestion de la performance et politique salariale. Le Conseil communal prend bonne note de ce souhait et remercie pour le témoignage de confiance envers son collaborateur.

L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Christian Steiner (PLR/Vert'libéral)

« En date du 29 août 2018, nous avons appris que malheureusement la réponse à la motion sur les conventions et les engagements de la Commune de Milvignes dans les Syndicats intercommunaux du Théâtre régional de Neuchâtel et des Patinoires de Neuchâtel est retirée de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir. La suppression de

ce point de l'ordre du jour intervient suite à la disparition du rapport en question de la plateforme de gestion électronique des données (GED). Bien que toutes les démarches aient été effectuées auprès du fournisseur (CEG), celui-ci a été dans l'impossibilité de récupérer les dossiers. Il nous paraît important que le Conseil communal nous informe des prestations contractuelles entre la Commune et le CEG (gestion du réseau, Backup, etc.) pour le montant de CHF 232'000.- inscrit au budget 2018 ainsi que des mesures entreprises vis-à-vis du CEG afin que ça n'advienne plus. »

M. Yanick Bussy (Conseil communal). La disparition d'un document au sein d'un serveur informatique ne devrait jamais arriver, nous en convenons tous. Le Conseil communal en a fait la douloureuse expérience, mais à ce stade et aujourd'hui, après plusieurs semaines de recherches, on n'arrive pas à dire précisément d'où vient la source.

A ce stade, l'entité informatique qui dessert notre Commune, à savoir le CEG, a mis tout en œuvre pour tenter de récupérer le document, pour l'instant sans succès. Cela signifie-t-il pour autant que cette entité n'est pas à la hauteur de la mission confiée ? Ce serait sans doute sauter aux conclusions hâtivement que de décider cela. Un homme de lettres disait que l'informatique est l'alliance d'une science inexacte et d'une activité humaine faillible. Ce qui est on ne peut plus vrai dans ce cas précis, puisque les différentes recherches menées par le CEG ne mettent pas en lumière la moindre défaillance du système ou de bug informatique. Il est donc très probable que cette disparition soit le fruit d'une erreur humaine.

Si le Conseil communal considère que la prise en charge initiale de ce problème n'était pas tout à fait à la hauteur des espérances au moment du constat de cette disparition de document, il n'est absolument pas possible de dire cela de la prise en charge actuelle. Depuis que cette problématique a été signalée au spécialiste de la plateforme de gestion électronique des documents, les tests et les recherches ont été multipliés pour circonscrire au mieux la réponse. Le constat semble mettre en lumière que la plus grande probabilité de défaillance s'oriente vers l'activité humaine pour ce cas.

Quant à dire que le CEG n'est pas à la hauteur des prestations qu'il facture, le Conseil communal est d'avis qu'il ne faut pas décider de cet aspect sur un cas particulier. Il ne viendrait à l'idée de personne de considérer qu'il faut déclencher un plan d'urgence sanitaire pour un seul cas de grippe dans la population. Le Conseil communal est toutefois attentif à la qualité des prestations fournies par le CEG et souhaite, suite à cette problématique, mettre en place un premier échelon de contrôle en analysant la qualité des réponses données et des solutions offertes par cette entité aux problèmes informatiques dans la Commune. S'il s'avère que le résultat de cette analyse est insatisfaisant alors des mesures seront prises pour adapter le fonctionnement global.

L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse.

Interpellation de Mme Roxane Kurowiak (PS/Verts)

« La Commune se bat actuellement bec et ongles contre le géant jaune pour maintenir ses 3 bureaux de poste, soit un dans chacun des villages qui la compose. Sa détermination est sans faille et saluée de tous. Et si cette fois, David ne devait pas vaincre Goliath... Si malheureusement le bureau de poste, situé à la rue du Lac 3 à Auvernier, devait quitter le bâtiment communal, le Conseil communal de Milvignes serait alors bien

avisé de veiller à ce que ce bâtiment conserve sa vocation publique. Les pistes ne manquent pas. Par exemple :

- Il n'est pas rare d'entendre des habitants du village d'Auvernier souhaiter une petite restauration rapide ouverte le midi et l'après-midi (telle que boulangerie/sandwicherie, crêperie ou pizzeria) proche de la place de jeux, de la plage et de l'arrêt de tramway. Celle-ci ne ferait pas concurrence au restaurant du Poisson, ni à la Golée, au Croquignolet, à l'épicerie ou encore au kiosque.
- Force est de constater que dès que les températures baissent, nos jeunes s'ennuient à Milvignes... Le lac n'est plus attractif et ils ne trouvent pour point de rencontre que les places de jeux pour enfants, inadaptées à leurs attentes. C'est pourquoi, la Commune serait bien avisée de rebondir en proposant un service à la population telle qu'une maison des jeunes qui offrirait à notre jeunesse un lieu où se retrouver, s'abriter, jouer au babyfoot, aux jeux de société, trouver une oreille bienveillante ou encore des informations sur des sujets tels que les addictions diverses, les maladies sexuellement transmissibles ou la nourriture saine. »

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Outre les propositions de Mme Kurowiak, des sollicitations pour ce bâtiment nous sont déjà parvenues. Mais nous voulons croire que nous menons un juste combat qui sera victorieux et il paraît un peu prématuré d'envisager déjà ce que nous allons faire de ce bâtiment.

Bien sûr, nous sommes conscients que nous devons maintenir, comme expliqué dans le rapport de politique générale, un maximum d'activités en rapport avec la population. Sans commerces et sans services, un village n'est pas vivant. Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que l'affectation de ces locaux – si, dans le pire des cas, le géant jaune s'en va – serve à des fins de services à la population, que ce soit par le biais d'un commerce ou de services.

Cas échéant, il faut rappeler que, d'ici à ce que ce bâtiment puisse être loué, il y a tout de même pas mal de travaux à entreprendre, car il est pratiquement adapté à La Poste, notamment en raison des normes de sécurité et du quai de chargement. Ce sont des aménagements qui ne seraient peut-être pas tout à fait adaptés pour les commerçants qui voudraient s'y installer. Nous avons déjà eu des sollicitations auxquelles nous répétons sans cesse que ce n'est pas d'actualité, car nous voulons croire que notre combat sera couronné de succès.

L'interpellatrice se déclare satisfaite.

Interpellation de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)

« En ce début d'année scolaire, les parents d'élèves sont invités à rencontrer un-e représentant-e de CESCOLE (Cercle scolaire de Colombier et environs) qui leur rappelle les informations permettant à chacun-e d'accompagner au mieux les élèves durant leur scolarité. Si des parents ont eu l'impression d'être pris pour des incompetents à qui on indiquait presque l'heure à laquelle ils devaient servir le goûter à leur-s enfant-s, on peut comprendre que dans le but d'apporter sécurité et sérénité à l'élève le rappel aux parents de certaines règles propres à la scolarité semblait nécessaire.

Dans cette logique, les parents attendent à leur tour que l'école respecte et fasse respecter au moins le règlement interne du cercle scolaire. Ce dernier indique entre autres au chapitre 3.5 : « Abus et prévention : la fumée est aussi interdite dans l'aire scolaire.

Tout élève surpris à fumer se verra sanctionné de 2 heures d'arrêt ». Fort bien ! Sauf que cette règle n'est pas respectée.

Le Conseil communal est invité à se promener sur le trottoir de l'avenue de Longueville à Colombier à proximité du collège du même nom. Il pourra alors observer à loisir, des enfants en âge de scolarité obligatoire en train de fumer très tranquillement à l'intérieur de l'enceinte du collège au niveau du hangar à vélos. Tout comme la bière, le tabac est interdit aux moins de 16 ans pour des raisons que nous n'avons pas besoin de rappeler ici. Il est donc parfaitement scandaleux que nos enfants soient laissés aux mains d'une institution qui les laisse se tuer (car c'est bien ce qui est inscrit sur les paquets de cigarettes : « fumer tue ») sans intervenir.

En effet, ces jeunes ne se permettraient pas cette dérogation au règlement avec autant d'assurance et d'aisance, si ce dernier était appliqué à la lettre. De plus, sur le site internet de CESCOLE dans l'onglet « la vie de l'élève/santé et bien-être/prévention », on y trouve plusieurs thèmes forts intéressants, mais rien sur le tabac. Pour la santé de nos enfants, le Conseil communal doit utiliser tous les leviers mis à sa disposition pour obliger CESCOLE à faire appliquer son règlement concernant le tabac. »

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Effectivement, la problématique de la fumée a déjà été abordée, ces questions entendues, mais plus spécifiquement aux abords du collège et dans le sous-voie qui se trouve à côté. Le règlement de CESCOLE est strict et il y a une surveillance dans l'enceinte du collège ; si un élève mineur est pris en flagrant délit, il sera forcément sanctionné. Par contre, c'est évident que la structure est grande et le nombre d'élèves important, et il faut admettre qu'il est possible qu'un élève échappe à la surveillance et, donc, également à la sanction.

C'est une problématique qui fait souci à la direction et aux enseignants. C'est surtout de la prévention qui est faite auprès des élèves et qui est certainement plus importante et plus efficace que les contrôles et les sanctions.

Je vais reprendre cette thématique au Comité scolaire, lui soumettre la remarque et voir avec lui et avec la direction ce qui est effectivement mis en place, éventuellement pour compléter le site internet.

L'interpellatrice se déclare tout à fait satisfaite.

Interpellation de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)

Je vais peut-être un peu répéter quelque chose qui s'est dit tout à l'heure, vu que j'ai été interpellé par la même problématique au sujet du retrait du point à l'ordre du jour. Ce que je veux rajouter de plus c'est : s'il n'y a pas une vraie réponse qui est trouvée, qu'est-ce qui va se passer ? Les gens vont garder des copies locales sur leur PC et il va en résulter quelque chose que je ne peux pas nommer ici. Il est donc quasiment indispensable d'avoir un système fiable et sous contrôle où tout est clairement expliqué. J'aimerais bien que, si possible, le Conseil communal nous informe de la suite des événements.

M. Yanick Bussy (Conseil communal) ne souhaite pas ajouter de commentaire.

Question de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)

« Il y a quelques années, j'avais posé une question concernant la disponibilité des jardins communaux à cultiver. Il m'avait été répondu que l'offre était suffisante à cette époque-là.

Mais entretemps, les sensibilités ont beaucoup évolué, comme le montre le succès d'un film « Comme demain ». Qu'en est-il aujourd'hui ? »

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Nos jardins communaux ont du succès, mais pas outrageusement. Il n'y a plus de listes d'attente. Quelqu'un qui résilie peut être remplacé, cela fonctionne assez bien, sans que des personnes soient frustrées parce qu'elle ne peuvent pas cultiver un petit coin de jardin et sans que notre personnel soit mis à la bêche parce que nous ne trouvons pas de locataires.

Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)

« Le croisement entre l'Avenue de Longueville, Plaine d'Areuse et le chemin de Chenailleta est dangereux. Deux exemples sont à relever.

Ce croisement régi par des feux de signalisation n'est absolument pas adapté aux cyclistes. En effet, le marquage au sol destiné aux vélos s'interrompt 100 mètres avant le croisement, laissant le cycliste dans l'expectative. Les plus jeunes, pour la plupart des élèves du collège de Longueville, par mesure de sécurité, empruntent donc le trottoir normalement réservé aux piétons. Les moins jeunes, dans le but de respecter la loi, suivent le marquage au sol réservé aux véhicules. Sauf que les feux de signalisation bénéficient d'une technologie qui permet de repérer les véhicules lourds, mais pas les vélos. Le cycliste en provenance de Colombier qui voudrait, par exemple, prendre la direction de la Plaine d'Areuse se retrouve à attendre de longues minutes qu'un véhicule veuille bien se placer derrière lui pour que le feu passe au vert. Le cycliste qui, perdant patience, s'engagerait avec attention dans le carrefour au moment où aucune voiture n'approche, prendrait le risque de se faire interpellé par la Police. Cette dernière, après avoir entendu la version du cycliste, lui indiquerait qu'il serait à l'avenir préférable qu'il passe par le sous-voie ! Ce dernier étant réservé aux piétons et aux poussettes.

Deuxième exemple, les véhicules provenant de Colombier et ceux provenant de Boudry ont le feu vert en même temps. Un véhicule en provenance de Boudry souhaitant aller au collège de Longueville peut donc se retrouver face à face avec un véhicule se dirigeant vers Boudry. Certes, la règle de la priorité de droite prédomine dans ce type de croisement. Mais il n'est pas évident de savoir que les véhicules en face ont également le feu au vert. Les accidents ne sont pas rares et parfois très graves. Un feu orange clignotant serait préférable à un feu vert pour les véhicules en provenance de Boudry se dirigeant vers le collège de Longueville. Que peut faire la Commune pour simplifier la vie des cyclistes et également sécuriser ce croisement ? »

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Il s'agit de problèmes connus que nous sommes en train d'étudier dans le cadre du carrefour des Chézards. Notamment, la problématique des cyclistes qui doivent attendre très longtemps est soulevée et elle concerne aussi les véhicules. Une vision locale avec les responsables des TransN et du Service des Ponts et Chaussées a fait constater que les boucles de phasage sont mal placées au sol. Cela fait que, même deux véhicules en attente, à la sortie du collège, peuvent attendre très longtemps effectivement, même jusqu'à 8-9 minutes, car la priorité est toujours donnée au tram. On comprend bien qu'un ado à vélo est peut-être encore moins patient qu'un automobiliste et qu'il enfreint les règles. Le permis de construire vient d'être déposé pour rajouter des boucles de phasage, afin d'éviter ce problème de détection, ce qui devrait résoudre une partie du problème.

Concernant la deuxième question soulevée, elle a été soumise au Service des Ponts et Chaussées. Effectivement, les deux feux qui sont au vert en même temps, et ce n'est pas tout à fait une priorité de droite, c'est celui qui traverse l'autre piste qui n'a plus la priorité. Mais il est vrai que celui qui vient depuis Areuse en direction de Colombier, n'est pas censé savoir que celui qui vient en face a le feu vert en même temps. On va donc essayer de pallier ce manquement. Il faut savoir aussi que le carrefour des Chézards fait l'objet d'une étude en commun avec la Commune de Boudry pour une réfection complète.

Dans un premier temps, tout prochainement, les phases de bouclage vont être installées. Ensuite, on va essayer de résoudre le problème, qui n'est pas une perte de priorité, et rendre attentifs les automobilistes que le feu est vert aussi pour les véhicules qui viennent en sens inverse.

Question de M. Mathias Bauer (PLR/Vert'libéral)

« Dans le courant de l'été, certains riverains de l'extrémité orientale de la route des Clos, m'ont interpellé après avoir constaté qu'à au moins quatre reprises, d'énormes quantités d'eau courante ont été déversées dans la nature par des employés communaux ou d'Eli10. La raison avancée par ces employés, qui exécutaient consciencieusement leur travail, était que certains autres riverains se seraient plaints de la température de l'eau, jugée trop chaude par cette période de canicule.

Lors de la séance de groupe, j'ai appris qu'il en allait de même concernant le chemin des Bolets à Colombier.

Les riverains en question étaient particulièrement excédés :

- d'une part, parce qu'ils jugeaient cette démarche inutile et qu'elle occupait un employé communal ou d'Eli10 qui avait sans aucun doute des tâches plus urgentes à effectuer,
- d'autre part, parce que ce genre d'opération a forcément un coût pour la Commune,
- mais, surtout, car, durant des périodes où tout le monde essaie d'économiser l'or bleu par souci de protection de l'environnement (par exemple en renonçant à arroser son jardin, à nettoyer sa voiture, etc.), ils ont constaté que la Commune se permettait de déverser des hectolitres dans la nature.

Pour l'anecdote, ces riverains qui souhaitent protéger l'environnement par des actes concrets et non de longs discours ou des votes répétés sur la même question sont pour la plupart des électeurs PLR. Preuve que le souci de l'environnement et la lutte contre le gaspillage ne sont pas des affaires liées à certains partis qui souhaitent s'en arroger le monopole.

Cette situation amène donc les questions suivantes :

- Existe-t-il une obligation légale de vider les réserves d'eau à partir d'une certaine température pour des questions d'hygiène ?
- Le cas échéant, le problème de température n'est-il pas lié à d'autres facteurs que la température extérieure, notamment l'efficacité ou l'emplacement de l'équipement sur lequel la Commune pourrait avoir une influence à l'avenir, afin d'éviter ce gaspillage scandaleux ?

- Dans le cas contraire, si l'intervention découle uniquement de plaintes d'autres riverains moins sensibles au gaspillage de l'eau en pleine canicule, pourquoi la Commune y donne-t-elle suite et cautionne-t-elle ce gaspillage ?

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Effectivement, cela s'est répété à plusieurs reprises durant cet été, un été particulièrement chaud sur une durée particulièrement longue. Il n'existe pas d'obligations légales à vider des canalisations. En l'occurrence, il ne s'agit pas de réserves d'eau, mais précisément des canalisations.

La seule obligation qui est la nôtre, donc les normes qui doivent être respectées – puisqu'il n'y a pas de normes pour régir la température de l'eau qui arrive au robinet des usagers – ce sont les normes liées à l'hygiène, notamment en lien avec les bactéries et autres joyusetés qui peuvent se développer dans nos canalisations. En l'occurrence, plus l'eau est chaude, plus les bactéries ont tendance à se développer, qui plus est dans les zones où l'on se trouve dans ce que l'on appelle un « bout de réseau ». L'eau n'a donc pas la possibilité de partir, elle reste au bout du réseau et elle attend d'être consommée. On connaît les diamètres des conduites, donc la quantité d'eau qui peut y rester jusqu'à ce qu'elle soit renouvelée entièrement. Cela peut prendre passablement de temps, sans compter que cela peut contaminer la canalisation et donc provoquer des problèmes sur la longue durée.

Parmi les autres facteurs que l'on pourrait citer, à part la chaleur, qui est bien sûr le plus gros problème auquel on doit faire face par ces temps de chaleur excessive, c'est l'état des infrastructures. Les infrastructures de la route des Clos sont en très mauvais état. Le gros problème, c'est que cette route appartient au canton et que si la Commune a le malheur d'y entamer des travaux, elle aura la charge de refaire l'intégralité du revêtement en surface. Donc, si la Commune peut éviter ce type de frais, elle tente de le faire.

Enfin, concernant l'avenir de ces problématiques, la Commune souhaite, dans un avenir proche, pouvoir assainir ces canalisations, probablement les enfouir plus profondément pour régler le problème de reflètement et de combustion de la chaleur de la route dans les canalisations. Mais ce sont des choses qui ne pourront malheureusement se régler qu'à l'occasion des travaux.

Le président, **M. Philippe Egli**, intervient, palliant un oubli de début de séance, pour accueillir M. Bertrand Cottier, élu conseiller général en remplacement de Mme Agnès Decnaeck, et lui souhaiter la bienvenue. Il rappelle également que le règlement prévoit que les absences doivent être signalées par écrit au président.

10. Communications du Conseil communal

Mme Marlène Lanthemann. Une Commission législative, qui est déjà constituée, va se pencher sur le règlement de police. Il est difficile, malgré des Doodle, de trouver une date, et il est demandé aux membres de la commission de rester juste quelques minutes après la séance pour parvenir au moins à fixer la première réunion.

Mme Josette Schaer. Lors du dernier Conseil général, le Conseil communal a présenté un rapport concernant la révision du plan d'aménagement local, demandant aux groupes de donner des noms pour une commission de sept membres qui devra suivre ce gros travail. Ces noms ont été entretemps communiqués.

Le Conseil communal s'est fait une réflexion : dans la répartition proposée pour ces sept membres, la charge de conseiller général était imposée pour au moins un membre par groupe. Le Conseil communal s'est rendu compte que cela pouvait poser problème dans certains groupes, et, surtout, que c'était peut-être un critère pas si important que cela, puisque cette commission devra siéger sur deux législatures, et qui sait quels changements il pourra y avoir au Conseil général comme au Conseil communal. Il a donc semblé plus important d'avoir des personnes qui se sentent investies, motivées à participer à cette commission, qu'elles soient ou non conseillers généraux.

Notre souci était le relais auprès du Conseil général des travaux de cette commission. Nous pouvons faire confiance à des membres qui ne seraient pas conseillers généraux pour qu'ils relaient ces travaux dans les groupes, mais, de toute façon, le Conseil général sera régulièrement informé. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore tous les noms des membres proposés et cette nouvelle donne pourrait changer éventuellement le choix des groupes d'avoir un conseiller général.

Le Conseil communal propose donc de reporter la nomination de cette commission à mercredi prochain, lors de la séance du Conseil communal, et, pour ce faire, demande que chaque président de groupe transmette les noms définitifs d'ici à mardi soir, par courriel à la chancellerie. La composition de cette commission sera ensuite publiée sur ECHO et elle siégera sur convocation la semaine du 15 octobre, pour aller de l'avant avec ce projet.

11. Divers

Mme Elsbeth Schwarzer Hirsig (PS/Les Verts) intervient sur la question de la voiture Mobility, soulevée lors de la dernière séance et informe que le nouveau véhicule est actuellement garé derrière le bâtiment. Elle invite les personnes intéressées à y jeter un coup d'œil, elle-même sera présente avec Mme Roxane Kurowiak. Il est difficile de savoir combien il y a de nouveaux utilisateurs, mais il y en a. Elle remercie de soutenir ce petit acte concret et local dans le cadre du développement durable, soit en manifestant de l'intérêt pour cette voiture et en la recommandant à d'autres, soit en l'employant de temps en temps, ce qui est tout à fait possible. Grâce à un clic, on peut l'avoir dans la demi-heure si l'on a besoin d'une voiture.

La séance est levée à 21h22.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak

